

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

CCAS DE MANDUEL  
CANTON : MARGUERITES  
DEPARTEMENT : GARD

DECISION DU PRESIDENT  
N°003/2023

**Objet : MAPA 2023-06- Gestion du patrimoine immobilier locatif de la commune et du CCAS – Attribution**

**Le Président de Manduel,**

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales,  
**Vu** le code de la commande publique,  
**Vu** la délibération n°20-058 du conseil municipal en date du 28 septembre 2020 actant la constitution d'un groupement de commandes entre la ville et le CCAS,  
**Vu** la délibération n°20-036 du Conseil d'administration du CCAS du 9 novembre 2020 approuvant la constitution du groupement de commandes, avec la ville de Manduel,  
**Vu** la délibération du Conseil municipal n° 20/016 en date du 10 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur le Maire, et pour la durée de son mandat, la prise de toutes les décisions relatives à la préparation, passation, exécution et règlement des marchés, accords-cadres et avenants, sans limite de montant, dès lors que les crédits afférents ont été inscrits au budget de la commune,  
**Vu** la délibération du Conseil d'administration n° 20/008 en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur le Président, et pour la durée de son mandat, la prise de toutes les décisions relatives à la préparation, passation, exécution et règlement des marchés, accords-cadres et avenants, sans limite de montant, dès lors que les crédits afférents ont été inscrits au budget de la commune,  
**Vu** le groupement de commandes constitué entre la commune et le CCAS,  
**Vu** la mise en concurrence réalisée sur le journal numérique Le Midi Libre le 17 novembre 2023, sur notre profil acheteur et le site de la commune,  
**Vu** le rapport d'analyses établi par les services communaux,  
**Vu** l'avis favorable de la commission finances/ commande publique en date du 14 décembre 2023,  
**Considérant** la nécessité pour le centre communal d'action sociale de disposer d'un gestionnaire de biens,

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>** : De signer le marché avec l'association Habitat et Humanisme Gestion Gard, située 41 rue du Grand Couvent à Nîmes. Les honoraires de gestion s'élèvent à 8% des montants des loyers. Une partie du marché est à prix unitaires. Ceux-ci sont précisés dans l'acte d'engagement. Le marché est d'une durée d'un an reconductible 3 fois pour la même durée. Dans la cadre de ce marché, le Président est autorisé à signer le mandat de gestion correspondant.

**Article 2** : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Trésorier Payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Article 3** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché en Mairie. Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet du Gard.

Fait à Manduel, le 14 décembre 2023

Publiée le : **18 DEC. 2023**

Le Président du CCAS,  
Jean-Jacques GRANAT



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'CENTRE COMMUN D'ACTION SOCIALE' around the top and 'MANDUEL 30' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a shield with a cross and a crown above it.